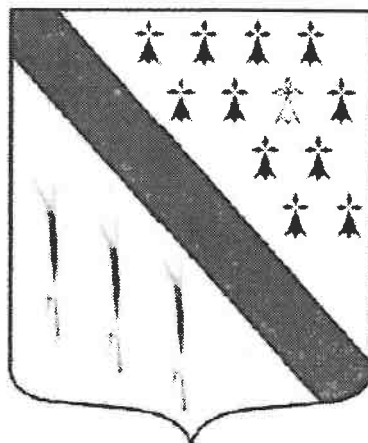


**REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USEES DE LA COMMUNE DE PLUMERGAT**



ENQUETE PUBLIQUE avril 2019

Annexes

Pièces jointes au rapport

- 1. Décision du tribunal administratif de Rennes**
- 2. Arrêté d'organisation**
- 3. Avis presse**
- 4. Certificat d'affichage**
- 5. Procès-verbal de synthèse des observations**
- 6. Mémoire en réponse de la collectivité**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision du 12 février 2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

N° E19000009 /35

LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Vu, enregistrée le 19 janvier 2019, la lettre par laquelle la communauté de communes Auray Quiberon Terre-Atlantique demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Révision du zonage d'assainissement collectif de la commune de Plumergat, ainsi que le rapport de présentation du projet ;

Vu :

- le code de l'environnement,
- le code de l'urbanisme,
- le code général des collectivités territoriales,

Vu le formulaire par lequel le commissaire enquêteur déclare sur l'honneur ne pas avoir d'intérêt personnel à l'opération ;

Vu la décision du 11 avril 2018 par laquelle le président du tribunal administratif de Rennes a donné délégation pour désigner les commissaires enquêteurs ou les membres de commission d'enquête ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Jean-Yves Kerdreux est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes Auray Quiberon Terre-Atlantique et à M. Jean-Yves Kerdreux.

Copie en sera adressée, pour information, au maire de la commune de Plumergat.

Fait à Rennes, le 12 février 2019

Pour le président,
Pour ampliation



V. Le Boëdec

Le conseiller délégué,

D. Rémy

**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

N° 2019AG/05 – Feuille 1

ARRETE DU PRESIDENT

**Arrêté prescrivant l'enquête publique relative à la révision
du zonage d'Assainissement des eaux usées de Plumergat**

Le Président de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-10 et R. 2224-8 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 à 123-19 et R. 123-9 ;

Vu la délibération N°2017DC/053 du Conseil communautaire en date du 31 mars 2017 relative à l'approbation du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Plumergat avant mise à enquête publique ;

Considérant le dossier de zonage d'assainissement constitué conformément à l'article R. 2224-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la décision en date du 12 février 2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de RENNES désignant monsieur Jean-Yves Kerdreux en qualité de commissaire enquêteur ;

ARRETE

Article 1

Il sera procédé, pour une durée de 15 jours en mairie de Plumergat, à une enquête publique sur les dispositions de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Plumergat en vue de délimiter les zones d'assainissement collectif et non collectif qui seront approuvées par délibération du Conseil communautaire.

Article 2

Monsieur Jean-Yves Kerdreux a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de RENNES.

N° 2019AG/05 – Feuille 2**Article 3**

Les pièces du dossier comprenant le rapport de présentation, la carte de zonage, la décision de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront consultables et accessibles à la mairie de Plumergat aux jours et heures habituels d'ouverture pendant 15 jours du mercredi 3 avril 2019 à 8h30 au mercredi 17 avril 2019 à 17h00, pendant toute la durée de l'enquête publique, ainsi que sur les sites internet de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (www.auray-quiberon.fr) et de la Commune de Plumergat (www.plumergat.fr). Un poste informatique sera mis à la disposition du public en mairie de Plumergat pour consulter les éléments du dossier durant l'enquête publique.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi	08h30 - 12h00	14h30 - 17h00
Mardi	08h30 - 12h00	14h30 - 17h00
Mercredi	08h30 - 12h00	14h30 - 17h00
Judi	08h30 - 12h00	14h30 - 17h00
Vendredi	08h30 - 12h00	14h30 - 17h00
Samedi	09h00 - 12h00	Fermé au Public

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, ou les adresser par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Plumergat – Place du Castil – 56400 PLUMERGAT - A l'attention de Monsieur Jean-Yves KEREUX, commissaire enquêteur – ou les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : eau.assainissement@auray-quiberon.fr

Les observations transmises par voie électronique seront consultables sur les sites internet de la Commune et de la Communauté de communes dans les meilleurs délais.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les informations et éléments relatifs à ce dossier peuvent être demandés auprès de Mme Sylvia NOBLANC, Technicienne Traitement des Eaux Usées et Métrologie, au siège de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, espace tertiaire Porte Océane 2 – 25, rue du Danemark – BP 70447 – 56404 AURAY CEDEX.

Article 4

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public et recueillir ses observations qui pourront être consignées ou annexées au registre d'enquête, le commissaire enquêteur recevra en mairie de Plumergat aux jours et heures suivants :

- Le mercredi 3 avril de 8h30 à 12h00 ;
- Le samedi 6 avril de 9h00 à 12h00 ;
- Le lundi 15 avril de 14h30 à 17h00 ;
- Le mercredi 17 avril de 14h30 à 17h00.

N° 2019AG/05 – Feuillet 3

Article 5

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié au moins quinze jours avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours dans les deux journaux ci-après diffusés dans le département du Morbihan :

- OUEST France
- LE TELEGRAMME du Morbihan

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché en différents points sur le territoire de la Commune de Plumergat et ainsi qu'à la mairie.

Article 6

A l'expiration du délai prescrit pour l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Article 7

Le commissaire enquêteur rédigera d'une part un rapport dans lequel il relatera le déroulement de l'enquête et d'autre part ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra l'exemplaire du dossier soumis à enquête, le registre ainsi que son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Président de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif.

Dès réception, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Morbihan par le Président de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Article 8

Le rapport du commissaire enquêteur énonçant ses conclusions sera tenu à la disposition du public en mairie de Plumergat et au siège de la Communauté de communes, ainsi que sur les sites internet de la Commune et de la Communauté de communes, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

N° 2019AG/05 – Feuillet 4

Article 9

Une copie du présent arrêté sera transmise :

- à M. le commissaire enquêteur
- à M. le Préfet du Département du Morbihan
- à M. le Président du Tribunal Administratif de RENNES
- à M. le Maire de Plumergat.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs le : **12 MARS 2019**

Fait à Auray, le 8 mars 2019

Le Président



Philippe LE RAY

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication et / ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de RENNES Hôtel de Bizien – 3, Contour de la Motte – CS44416 – 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28 – Télécopie : 02 99 63 56 84 – courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux.

Ma avis poste OF 19/03

aires et légales

Lorient Habitat

Travaux pour la réhabilitation thermique et la création de 6 ascenseurs
Opération "ISAI Marine Polygone" à Lorient

PROCÉDURE ADAPTÉE

Lorient Habitat, M. Alain Lampron, directeur général, 4, boulevard Général-Lagiers, CS 95588, 56325 Lorient cedex. Tél. 02 97 21 06 96.
Référence acheteur : 20180014.

L'avis implique un marché public.

Objet, numéro de la consultation : 20190014. Marché de travaux pour la réhabilitation thermique et la création de 6 ascenseurs. Opération "ISAI Marine Polygone" à Lorient 56100, pour les lots 02, 03 et de 07 à 13 et 16 et 17.

Contact : M. Careric.

Procédure : procédure adaptée.

Forme du marché :

Prestation divisée en lots : oui.

Lot 02 : échafaudage.

Lot 03 : gros oeuvre, fondations.

Lot 07 : couverture.

Lot 08 : Isolation thermique par l'extérieur, ravalement.

Lot 09 : cloisons sèches, isolation (sous-section 4).

Lot 10 : menuiseries intérieures.

Lot 11 : revêtements de sols.

Lot 12 : chauffage, ventilation, plomberie.

Lot 13 : électricité.

Lot 16 : panneaux photovoltaïques.

Lot 17 : désamiantage.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 11 avril 2019 à 11 h 00 au plus tard.

Envoi à la publication : le 14 mars 2019.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://www.lorient-habitat.fr>

Ville de Lanester

Travaux de renforcement de charpente et de remplacement de toiture

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : ville de Lanester. Correspondant : Mme le Maire, 1, rue L'Amgon, CS 20778, 56607 Lanester cedex, tél. 02 97 76 85 51, fax 02 97 76 81 85, courriel : marches-publics@ville-lanester.fr
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.lanester.biz/>

Type de procédure : procédure adaptée (selon les dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Objet du marché : travaux de remplacement de la toiture et de renforcement de la charpente des courts de tennis de Locunet.

Caractéristiques principales :

Type de marché de travaux : exécution.

Le marché n'est pas alié.

Les variantes litigieuses sont autorisées.

Conditions relatives au marché :

Unité monétaire utilisée : euro.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

Conditions de participation : les candidatures qui sont exclues par les articles 45, 46 et 48 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ainsi que celles qui ne présentent pas les garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes au regard de la nature et de l'importance des prestations ne seront pas admises.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : 15 avril 2019 avant 12 h 00.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2019-08.

Les documents du dossier de consultation sont téléchargeables via le site : <https://www.megalobretagne.org> (lien accessible sur le site officiel de la ville de Lanester).

Les documents peuvent également être obtenus gratuitement sur demande écrite au service de la commande publique : marchespublics@ville-lanester.fr
Date d'envoi du présent avis : 14 mars 2019.

Avis administratifs

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE
ATLANTIQUE

Révision du zonage
d'assainissement des eaux usées
de la commune de Plumergat

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 8 mars 2019, le président de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement collectif de la commune de Plumergat, volet «eaux usées», en vue de son approbation. L'enquête publique portera sur la délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et non collectif.

À cet effet, M. Jean-Yves Kerdreux a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par ordonnance de M. le Président du tribunal administratif de Rennes du 12 février 2019.

L'enquête se déroulera du mercredi 3 avril 2019 à 8 h 30 au mercredi 17 avril 2019 à 17 h 00. Le dossier sera consultable en mairie durant toute la période de l'enquête, aux dates et heures d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00. Il sera également consultable au siège de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, espace tertiaire Porte Océane 2, rue du Danemark, BP 70447, 56404 Auray cedex, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30. Un poste informatique sera mis à la disposition du public en mairie de Plumergat pour consulter les éléments du dossier durant l'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Mme Sylvie Noblanc, technicienne traitement des eaux usées et métrologie, au siège d'Auray Quiberon Terre Atlantique ou à l'adresse mail :

etd.assainissement@auray-quiberon.fr
ou la publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur ses sites internet de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (www.auray-quiberon.fr) et de la commune de Plumergat (www.plumergat.fr).

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :
- le mercredi 3 avril, de 8 h 30 à 12 h 00,
- le samedi 6 avril, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le lundi 15 avril, de 14 h 30 à 17 h 00,
- et le mercredi 17 avril, de 14 h 30 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur cette révision du zonage pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou également être adressées par écrit en mairie ou par email à :

etd.assainissement@auray-quiberon.fr
à l'attention du commissaire enquêteur, de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus postérieurement à l'enquête, à la disposition du public, au siège de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, espace tertiaire Porte Océane 2, 25, rue du Danemark, BP 70447, 56404 Auray cedex et en mairie de Plumergat, place du Casti, 56400 Plumergat et pourront être communiqués à toute personne qui en ferait la demande pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur les sites internet de la communauté de communes et de la commune.

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Moon Break.
Forme : société à responsabilité limitée.
Siège social : 2, place Bigarré, 56360 La Palais.

Objet : vente d'articles de prêt à porter masculin et féminin et de tous accessoires de mode ; vente de matériels et équipements destinés à la pratique de sports nautiques.

Durée : 99 années.
Capital : 10 000 euros.
Gérance : Mme Amélie Donzi, demeurant Kapprat, 56360 Begor.
Immatriculation : au RCS de Lorient.

CABINET MILIN

Avocat au barreau de Vannes
Spécialiste en droit des sociétés
62, rue Victor-Basch
56000 VANNES
Tél. 02 97 46 80 20
avocat@cabinetmilin.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé à Vannes du 8 mars 2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Vannes 1, le 12 mars 2019, dossier 2019 00017432, référence 6604P01 2019 A 00900, la société dénommée «Kevazar», SAS, au capital de 10 000 euros, dont le siège social est à Saint-Noël (56250), place de la Mairie, centre commercial Las Ajoncs immatriculée au Registre du commerce et des sociétés (RCS) de Vannes sous le numéro 830 405 593, a cédé à la société «LG Alimentation» société à responsabilité limitée, au capital de 10 000 euros, dont le siège est à Brech (56400), lieudit Calan, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés (RCS) de Vannes sous le numéro 848 580 270, un fonds de commerce d'alimentation générale, superette exploitée à Saint-Noël (Morbihan), place de la Mairie, centre commercial Las Ajoncs connu sous l'enseigne «Vivaco», pour lequel le vendeur est inscrit au Registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le n° 830 405 593 Siret 830 405 593 00021 code APE 47116.

Moyennant le prix de 80 000 euros L'entrée en jouissance a été fixée au 8 mars 2019.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours en date de la présente au cabinet de la Selari Cabinet Milin, avocat, 62, rue Victor-Basch à Vannes (56).

Pour unique insertion.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par François Chapel, notaire à Pontivy, en date du 8 mars 2019 :

Dénomination : Cijem.
Forme : société civile immobilière.

Objet : acquisition, administration et gestion par location ou autrement de biens immobiliers et emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet social.

Durée de la société : 50 ans.
Capital social fixe : 1 000 euros.
Montant des apports en numéraire : 1 000 euros.

Cession de parts et agrément : cession libre par voie de succession aux héritiers en ligne directe.

Toutes autres cessions soumises à l'agrément de deux tiers des associés.
Siège social : 34, rue de la Poste, Naizin, 56500 Evellys.

La société sera immatriculée au RCS de Lorient.
Gérants : M. Julien Le Dinna, demeurant 34, rue de la Poste, Naizin, 56500 Evellys et Mme Emilie Le Quintrec, demeurant 34, rue de la Poste, Naizin, 56500 Evellys

Me François CHAPEL

CABINET MILIN
Avocat au barreau de Vannes
Spécialiste en droit des sociétés
62, rue Victor-Basch
56000 VANNES
Tél. 02 97 46 80 20
avocat@cabinetmilin.fr

LG ALIMENTATION

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : lieudit Calan
56400 BRECH
RCS Lorient 848 580 270

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 8 mars 2019, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LG Alimentation a décidé de transférer le siège social du lieudit Calan, 56400 Brech à la place de la Mairie, centre commercial Les Ajoncs, 56250 Saint-Noël à compter du 8 mars 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lorient sous le numéro 848 580 270 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Vannes.
Gérance : M. Pierrick Le Goff, demeurant Calan, 56400 Brech et M. Hugo Le Goff, demeurant Calan, 56400 Brech.

Pour avis
La Gérance.

SCI DORION

SCI au capital de 180 000 euros
ZA de Saint-Eonard
56450 THEIX
442 797 403 RCS Vannes

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes de l'AGE en date du 11 septembre 2018, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société à compter du 11 septembre 2018 : M. Jean-Marc Bachelier, demeurant 13, impasse du Pont-de-Ray, 56750 Darnagan, en remplacement de M. Bernard Jubin.

Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Vannes.

SCP "Arnaud de RENEVILLE
et Laurent GUILLOU"
Notaires associés
61, Rue Nationale, BP 155
56304 PONTIVY

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte authentique reçu par Me Laurent Guillou, notaire à Pontivy, le 17 janvier 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Chez Zabou.
Forme : société par actions simplifiée.
Capital : 5 000 euros par apport en numéraire.
Siège social : Vannes (56300), 4, impasse du Rohu.

Objet : "exploitation de tous fonds de commerce de pâtisserie, petite restauration, vente sur place et à emporter, ainsi que toutes activités annexes relevant de ces domaines. Et toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'être facilitées par la réalisation

Président : Mme Isabelle Le Guerneve, demeurant à Vannes (56300), 4, impasse du Rohu.

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Droit de vote : chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés. La société sera immatriculée au RCS de Vannes.

Urbanisme

Pour reconstruire, il faut toujours un permis

Si l'on a le droit, en principe, de reconstruire à l'identique un bâtiment détruit par un sinistre, il demeure indispensable, pour la Cour de cassation, d'obtenir un permis de construire. Car ce droit comporte des exceptions comme celle qui interdit

IS créez entreprise ?



Tous journaux
habilités en France

Devis & attestation
de parution immédiats

sssez votre nce légale



vider tout simplement !

Annonces officielles

Sur bretegre-marchespublices.com, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur regions-annonceslegales.com.
Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : annonceslegales@viamedia-publicite.com.
Conformément à l'arrêté ministériel du 21/12/2018, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales (art. 2) est fixé pour l'année 2019 au tarif de base de 4,16 € HT pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor ou du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,82 € HT). Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.adu-legales.fr.

LEGALES ET JUDICIAIRES

Enquêtes publiques

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

1^{er} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat

Par arrêté en date du 8 mars 2019, le président de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement collectif de la commune de Plumergat, voté "eaux usées" en vue de son approbation. L'enquête publique portera sur la délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et non collectif.
A cet effet, M. Jean-Yves Kerdreux a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par ordonnance de M. le Président du tribunal administratif de Rennes du 12 février 2019.

L'enquête se déroulera du mercredi 3 avril 2019, à 8 h 30 au mercredi 17 avril 2019, à 17 h. Le dossier sera consultable en mairie durant toute la période de l'enquête, aux dates et heures d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h et le samedi, de 9 h à 12 h. Il sera également consultable au siège de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, Espace tertiaire, porte Océane 2, rue du Danemark, BP 70447, 56404 Auray Cedex, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. Un poste informatique sera mis à la disposition du public en mairie de Plumergat pour consulter les éléments du dossier durant l'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Mme Sylvia Noblanc, technicienne traitement des eaux usées et métrologie, au siège d'Auray Quiberon Terre Atlantique ou à l'adresse mail : eau.assainissement@auray-quiberon.fr, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur les sites Internet de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (www.auray-quiberon.fr) et de la commune de Plumergat (www.plumergat.fr).

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le mercredi 3 avril, de 8 h 30 à 12 h ; le samedi 6 avril, de 9 h à 12 h ; le lundi 15 avril, de 14 h 30 à 17 h 30 et le mercredi 17 avril, de 14 h 30 à 17 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur cette révision du zonage pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou également être adressées par écrit en mairie ou par e-mail à eau.assainissement@auray-quiberon.fr à l'attention du commissaire enquêteur, de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus postérieurement à l'enquête, à la disposition du public, au siège de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, Espace tertiaire, porte Océane 2, 25, rue du Danemark, BP 70447, 56404 Auray Cedex, et en Mairie de Plumergat, place du Castil, 56400 Plumergat, et pourront être communiqués à toute personne qui en ferait la demande pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur les sites Internet de la Communauté de communes et de la commune.

Vie des sociétés - Avis de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13 mars 2019, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : **AU BOUT DU CHEMIN**.
Objet social : exploitation de chambre d'hôtes, de gîtes, table d'hôtes, vente de produits régionaux, décoration et prestations bien-être, organisation d'animations, séminaires, ateliers et formations.
Siège social : Kérizel, 56190 Ambon.
Capital : 1.000 €.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Vannes.
Gérance : Mme Stella Rousseau Elisabeth, demeurant 7, impasse des Genêts, 56450 Suzur.

Elisabeth STELLA ROUSSEAU

Publicités immobilières réglementées

VENTES AUX ENCHÈRES

TELECOMPTON

2ème avis presse OF 03/04

sur 58 autres fleurs, me de jances l'orga-zavauz
Lot 09 : cloisons sèches, isolation, Sarthou SAS, 61 000 euros.
Lot 10 : revêtements de sols, faïence, Dupuy, 23 000 euros.
Lot 11 : chauffage, ventilation, plomberie sanitaire, Remot Entreprise, 80 000 euros.
Lot 12 : électricité, Lorelec, 51 000 euros.
Lot 13 : peinture, revêtements muraux, Couleurs Safir, 31 000 euros.
Lot 14 : nettoyage, Propreté Morbihannaise, 2 600 euros.
Lot 15 : espaces verts, Atlantic Paysages, 11 370,46 euros.
Date d'envoi de l'avis à la publication : 29 mars 2019.

mination du groupement. Ces décisions motivent les publications suivantes :
forme : exploitation agricole à responsabilité limitée, société régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, les articles L324-1 à L324-11 du Code rural. Dénomination : De La Méairie. Objet : exercice d'une activité agricole. Durée : 40 ans. Capital : 88 250 euros. Gérance : M. Jean-Yves Daniel, La Méairie Neuve, 56390 Locmaria-Grand-Champ. Le dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Vannes.

Avis administratifs

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE
ATLANTIQUE

Révision du zonage
d'assainissement des eaux usées
de la commune de Plumergat

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 8 mars 2019, le président de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement collectif de la commune de Plumergat, volet « eaux usées », en vue de son approbation. L'enquête publique portera sur la délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et non collectif.

A cet effet, M. Jean-Yves Kerdréux a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par ordonnance de M. le Président du tribunal administratif de Rennes du 12 février 2019.

L'enquête se déroulera du mercredi 3 avril 2019 à 8 h 30 au mercredi 17 avril 2019 à 17 h 00. Le dossier sera consultable en mairie durant toute la période de l'enquête, aux dates et heures d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00. Il sera également consultable au siège de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, espace tertiaire Porte Océane 2, rue du Danemark, BP 70447, 56404 Auray cedex, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. Un poste informatique sera mis à la disposition du public en mairie de Plumergat pour consulter les éléments du dossier durant l'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Mme Sylvia Noblanc, technicienne traitement des eaux usées et métrologie, au siège d'Auray Quiberon Terre Atlantique ou à l'adresse mail : eau.assainissement@auray-querbon.fr dès la publication de l'arrêt d'ouverture d'enquête publique. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur les sites internet de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (www.auray-querbon.fr) et de la commune de Plumergat (www.plumergat.fr).

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :
- le mercredi 3 avril, de 8 h 30 à 12 h 00,
- le samedi 6 avril, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le lundi 15 avril, de 14 h 30 à 17 h 00,
- et le mercredi 17 avril, de 14 h 30 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur cette révision du zonage pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou également être adressées par écrit en mairie ou par email à :

eau.assainissement@auray-querbon.fr à l'attention du commissaire enquêteur, de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus postérieurement à l'enquête, à la disposition du public, au siège de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, espace tertiaire Porte Océane 2, 25, rue du Danemark, BP 70447, 56404 Auray cedex et en mairie de Plumergat, place du Castel, 56400 Plumergat et pourront être communiqués à toute personne qui en ferait la demande pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur les sites internet de la communauté de communes et de la commune.

Commune de SAINT-PERREUX
(Morbihan)

Déclaration de projet
valant mise en compatibilité
du Plan local d'urbanisme

2E AVIS

Pour avis
Le Gérant.

PROXIAL

SAS au capital de 150 000 euros
Telhouët, 56250 SAINT-NOLFF
RCS Vannes 930 449 682

NON-DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal d'AGE du 13 décembre 2018, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, l'assemblée générale a décidé de poursuivre l'activité de la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital.

Pour avis.

TRANSPORTS LINIÈRES SARL

Au capital de 9 000 euros
13, rue Abel-Le-Roy
56000 VANNES
499 205 490 RCS Vannes

DISSOLUTION

Par décision de l'AGE en date du 29 mars 2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31 mars 2019, nommé en qualité de liquidateur M. Emmanuel Poncelin de Raucourt, 13, rue Abel-Le-Roy, 56000 Vannes et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Vannes.

AVIS DE CONVOCATION

Le comité du Morbihan de la ligue nationale contre le cancer, dont le siège se trouve Parc Pompidou, bâtiment B, rue de Rohan à Vannes, tiendra son assemblée générale ordinaire annuelle le :
jeudi 25 avril à 18 h 30.

Au Conseil Départemental du Morbihan, hôtel du département, 2, rue Saint-Tropez, 56000 Vannes.

- Ordre du jour :
1. rapport moral 2018,
 2. rapport financier 2018,
 3. rapport du commissaire aux comptes,
 4. approbation des comptes 2018 et quitus au trésorier,
 5. approbation de la gestion du conseil d'administration et quitus,
 6. affectation du résultat 2018,
 7. approbation du budget 2019,
 8. élections au conseil d'administration.

ATELIER TECHNIQUE DE LA LIAISON AU SOL

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 822,45 euros
Siège social : 33, rue de la Fontaine
56670 RIANTEC
407 552 611 RCS Lorient

GÉRANCE

Aux termes d'une délibération en date du 29 mars 2019, l'associée unique a pris acte de la démission de M. Jacques Bouilly de ses fonctions de gérant et a nommé en remplacement Mme Katell Guéllac demeurant 1 bis, route Brambis, 56670 Riantec pour une durée limitée à compter du 29 mars 2019.

Pour avis
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22 mars 2019, il a été constitué une société :

Dénomination sociale : 2PC-Performances-Production-Optimisation.
Siège social : Le Val, 56760 Pénestin.

Forme : Saas.
Sigle : 2PC.
Capital : 2 500 euros.

Objet social : activités de soutien aux entreprises, services de conseils et assistance opérationnelle aux entreprises et aux services publics.

Président : M. Stéphane Bartoli demeurant Le Val, 56760 Pénestin, élu pour une durée indéterminée.

Avis d'attribution marchés publics et privés

Conseil Départemental du Morbihan

Travaux d'électricité haute et basse tension
aux archives départementales à Vannes

AVIS D'ATTRIBUTION

Résultats de l'appel public à la concurrence parue dans le Ouest France du 2 octobre 2018.

Collectivité maître d'ouvrage : Conseil Départemental du Morbihan, hôtel du département, DGFm-DCP, service des marchés, rue Saint-Tropez, CS 82400, 56009 Vannes cedex.

Procédure : procédure adaptée.
Objet du marché : travaux d'électricité haute et basse tension aux archives départementales à Vannes.

Critères d'attribution retenus : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- valeur technique : 60 %,
- prix des prestations : 40 %.

Entrepris retenue et montant HT du marché : marché attribué à l'entreprise SVEG à 56000 Vannes pour un montant de 69 364,57 euros HT.

Les marchés ont été attribués le 30 novembre 2018 et notifiés le 4 décembre 2018. Il peut être consulté à l'adresse figurant en annexe.

Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif, 3, contour de la Motte, 35000 Rennes. Tél. 02 23 21 28 28. Télécopieur 02 98 63 56 84.

Adresse internet : <http://www.ta-rennes.juradm.fr>

Organe chargé des procédures de médiation : comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, 8, rue Chateaubriand, 44000 Nantes. Tél. 02 40 08 54 04.

Télécopieur 02 40 47 66 66.

Renseignements sur les recours : voir greffe du tribunal administratif de Rennes (coordonnées ci-dessus). Courriel : greffe-ta-rennes@juradm.fr

Date d'envoi à la publication : 29 mars 2019.

Adjudications immobilières

**SELARL MAIRE - TANGUY - SVITOUXHOFF - HUVELIN
GOURDIN - NIVAULT - VIERON - GOMBAUD**
Membre de l'association ALTER & A
(Association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle,
en abrégé AARPI)
Avocat au barreau de Vannes
Immeuble Goïfe Affaires
36 A, boulevard de la Résistance - 56006 VANNES cedex
Tél. 02 97 88 21 21

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur

À l'audience des saisies du tribunal de grande instance de Vannes, au palais de justice de ladite ville, 22, place de la République.

Mardi 14 mai 2019 à 10 h 00

Commune d'ÉVRIGUET (Morbihan)

7, leudal "Vileneuve"
UNE MAISON D'HABITATION

Comprenant :
- au rez-de-chaussée : pièce principale à usage de séjour-salle à manger, cuisine, chambre et toilettes,
- à l'étage : dégarrement, 3 chambres et salle de bain.
Le tout figurant au cadastre section ZC numéro 257 pour une contenance de 21 a 54 ca.

Mise à prix : 40 000 euros

Une visite de l'immeuble aura lieu le vendredi 26 avril 2019 de 14 h 00 à 15 h 00 avec le concours de la SCP Barre - Tremoieres-Eveno, huissier de justice à Ploërmel.

À la requête de la Caisse de Crédit Mutuel de Mairon, société coopérative de crédit à capital variable, immatriculée au RCS de Vannes sous le n° D 777 853 565, dont le siège social est à Mairon (56430), 2, rue Nationale, agissant pourvoies et diligences du président de son conseil d'administration ainsi que de son directeur domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat la Setarl Maire Tanguy Svitoukhoff Huvelin Gourdin Nivaault Vieron Gombaud, membre de l'association Alter & A (association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle, en abrégé AARPI).

Enchères par ministère d'avocat inscrit au barreau de Vannes seulement. Pour tout renseignement, s'adresser au cabinet desdits avocats ou au secrétariat-greffe du tribunal de grande instance de Vannes, lieu où le cahier des conditions de la vente peut être consulté.

Pour placard :
Grégory SVITOUXHOFF
Avocat au barreau.

trans-
nt par
e :
tu dé-

techni-
cités à

ns de
yjet de

2019,
ss sui-

à cent

rdrain,

nteur.

O

s cir-

annonces officielles

Marchés publics
 www.marchespublics.com. retrouvez les marchés publics et privés et les avis sur regions-annonceslegales.com
 02 99 33 74 44 - E-mail annonceslegales@viamedia-publicite.com
 ent à l'arrêté ministériel du 27/12/2018. Le prix de la ligne de référence des annonces et légals (art. 2) est fixé pour l'année 2019 au tarif de base de 4,76 € HT (partenaires du ministère des Côtes d'Armor ou du Morbihan (soit un prix de 1,84 € HT). Les annonces sont informées que, conformément au décret du 17 décembre 2012, les annonces légales sur les sociétés et fonds de commerce dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne sur le site de données numériques centrale. www.actu-legales.fr.

LES ET JUDICIAIRES

les publics - Procédure adaptée

COMMUNE DE CALAN

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

**Aménagement de deux locaux professionnels
 Résidence Parc Fétan, 56249 Parc**

de l'appel d'offres privés :
 1. l'appel d'offres concerne l'opération suivante : aménagement de deux locaux professionnels, résidence Parc Fétan, 56249 Calan.
 2. l'ouvrage : commune de Calan, 2, place de l'Église, 56240 Calan.
 3. la position en tranchées et en lots : il n'est pas prévu de décomposition des lots.
 4. les lots sont traités par lots séparés. Ils concernent les lots suivants :
 a) cuisines intérieures.
 b) cuisines sèches, isolation.
 c) plafonds.
 d) éléments de sols, faïences.
 e) ambre froide.
 f) toiture.
 g) aménagements sanitaires, ventilation.
 h) électricité, chauffage, courants faibles.
 5. le commencement des travaux est prévu dès la fin des travaux de clôture de l'opération de construction du bâtiment par le Foyer d'Armor intégrant les locaux.
 6. la durée d'exécution des travaux est de 5 mois.
 7. la date de départ des travaux est fixée par ordre de service.
 8. le marché : le marché est prévu à prix ferme et forfaitaire.
9. les pièces remises aux candidats :
 a) le dossier d'appel comprend :
 - le règlement d'appel de consultation
 - les clauses administratives particulières.
 b) l'engagement.
 c) les clauses techniques particulières de l'ensemble des lots.
 d) les plans fluides.
 e) les plans architecturaux et les plans fluides (Guéguen Pérennou), en PDF.
 f) le site internet de la société Ascot.
 g) le bureau de contrôle Socotec.
10. l'admission du dossier de remise des offres :
 a) les offres doivent être transmises avant les dates et heures limites de remise des offres exclusivement par voie électronique via la plate-forme de dématérialisation accessible sur le site <http://www.synapse-ouest.com> en application des articles 40 et 41 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.
 b) l'engagement.
 c) les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat ainsi que les pouvoirs de la personne habilitée à signer.
 d) les attestations d'assurances civiles et décennales de l'année en cours.
 e) les références et/ou qualifications de leur entreprise datant au moins de cinq ans : les références doivent être fournies (objet, lieu, nom du maître de l'ouvrage, montant, date) de trois chantiers terminés sous peine de rejet de l'offre.
 f) les références de l'entreprise en personnel et matériel.
 g) l'engagement.
 h) les quantitatifs et estimatifs détaillés.
11. les dates de remise des offres : les offres doivent être transmises pour le 10 mars 2019, 17 heures.
12. les modalités de choix : le jugement des offres sera effectué suivant les critères :
 1. les garanties et capacités techniques et financières, 10 % ;
 2. les références techniques et valeur technique, 10 % ;
 3. le prix, 80 %.
13. la date de validité des offres : le délai de validité des offres est fixé à cent jours à compter de la date limite de remise des offres.
14. les renseignements complémentaires :
 a) les coordonnées techniques :
 - M. Yves Le Gall, François Blévin et Julien Joffroy, Espace Kerdraïn, 14, rue de l'abbé-Philippe-Le Gall, 56490 Auray, tél. 02 97 24 83 16, chelle@orange.fr
 - M. Bertrand Guéguen et Pérennou, place Marcel-Dassault, 56270 Ploemeur, tél. 02 97 86 22 97, fax 02 97 86 07 36, bet@guéguen-perennou.fr
 le technicien : SOCOFEC, place Anne-Marie Robin, 56272 Ploemeur, tél. 02 97 36 00 00, dlement@socotec.fr
 le maître de l'ouvrage : ASCOT, 37, rue Marie Dorval, 56100 Lorient, téléphone 02 99 33 74 44, contact@ascot-bzh.fr

Enquêtes publiques

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

2° AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat

Par arrêté en date du 8 mars 2019, le président de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le zonage d'assainissement collectif de la commune de Plumergat, volet "eaux usées" en vue de son approbation. L'enquête publique portera sur la délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et non collectif.
 À cet effet, M. Jean-Yves Kerdrux a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par ordonnance de M. le Président du tribunal administratif de Rennes du 12 février 2019.
 L'enquête se déroulera du mardi 3 avril 2019, à 8 h 30 au mercredi 17 avril 2019, à 17 h. Le dossier sera consultable en mairie durant toute la période de l'enquête, aux dates et heures d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h et le samedi, de 9 h à 12 h. Il sera également consultable au siège de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, Espace Terrière, porte Océane 2, rue du Capemark, BP 70447, 56404 Auray Cedex, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. Un poste informatique sera mis à la disposition du public en mairie de Plumergat pour consulter les éléments du dossier durant l'enquête publique.
 Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Mme Sylvia Noblianc, technicienne traitement des eaux usées et métrologie, au siège d'Auray Quiberon Terre Atlantique ou à l'adresse mail : eau.assainissement@auray-quiberon.fr, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur les sites Internet de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (www.auray.quiberon.fr) et de la commune de Plumergat (www.plumergat.fr).
 Le commissaire enquêteur recevra en mairie le mercredi 3 avril, de 8 h 30 à 12 h ; le samedi 6 avril, de 9 h à 12 h ; le lundi 15 avril, de 14 h 30 à 17 h et le mercredi 17 avril, de 14 h 30 à 17 h.
 Pendant la durée de l'enquête, les observations sur cette révision du zonage pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou également être adressées par écrit en mairie ou par e-mail à eau.assainissement@auray-quiberon.fr à l'attention du commissaire enquêteur, de manière qu'elles puissent parvenir avant la clôture de l'enquête.
 Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus publiquement à l'enquête, à la disposition du public, au siège de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, Espace Terrière, porte Océane 2, 25, rue du Capemark, BP 70447, 56404 Auray Cedex, et en Mairie de Plumergat, place du Castil, 56400 Plumergat, et pourront être communiqués à toute personne qui en fera la demande pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur les sites Internet de la Communauté de communes et de la commune.

AVIS D'ENQUÊTE

Une enquête publique en vue d'un projet d'école maternelle et un poste de livraison sur le site de l'école maternelle, à l'adresse 215, rue Samuel Morse, Le Triade. Cette enquête publique est réalisée dans le cadre de la loi n° 1203 du 12 décembre 2016 relative à l'environnement et au titre des installations classées pour leur protection.
 Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour l'autorisation. À l'issue de la procédure, il n'assortit de prescriptions, au titre de la loi n° 1203 du 12 décembre 2016 relative à l'environnement et au titre des installations classées pour leur protection, que si elles sont jugées nécessaires.
 Ce projet est présenté par le président de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique. Le dossier est soumis à l'enquête publique conformément à l'article R123-1 du Code de l'environnement.
 Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :
 - 1 dossier produit par l'entreprise et le territoire concerné ;
 - les avis des services recueillis sur le projet ;
 - l'information de l'autorité environnementale ;
 - l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.
 Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier est consultable sur le site internet de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (www.auray-quiberon.fr). Le dossier peut également être consulté dans les mairies de Les Foul Peillac, Rufiac, Saint-Gongard, Saint-Gravi du-Terré, Saint-Vincent-sur-Oust, Treau et d'ouverture de celles-ci.
 Toute précision ou information complémentaire doit être adressée à Mme La Guayade (Julie Leguy) - Mme Christine Basse, ancienne chef d'agence du tribunal administratif de Rennes. Elle se tiendra à la disposition du public et des personnes intéressées par le projet, pour valoir et propositions écrites dans le respect de la correspondance ou par courriel au 215, rue de l'Église, 56200 Les Fougères (02 99 33 74 44).
 Courriel : enquetes@estougeries.fr pendant l'enquête. Les courriels seront annexés au registre de l'enquête publique. Toute personne souhaitant être tenue au courant de l'enquête publique, toutes personnes et les Fougères, et les conclusions de l'enquête. Ces éléments seront également publiés sur le site du Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

breitagne.fr
 Le portail des m.

Mémo des marchés publics et privés

22 - CÔTES-D'ARMOR

Commune de Saint-Pol-de-Léon
 La fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires ex l'accueil de loisirs de Saint-Pol-de-Léon pour la rentrée scolaire 2019/2020 • Clôture le 26/4/2019, 12 h.

Donnenez communauté
 Fourniture et livraison de carburants • Clôture le 29/4/2019, 12 h.

Vegenov
 Fourniture d'un système d'acquisition et installation d'une chaîne de chromatographie liquide haute performance avec détecteur à barrette de diode • Clôture le 18/4/2019, 12 h.

Finistère Habitat
 Dinéault (29150) • résidence Ménez Bihan, réfection partielle de la couverture de l'établissement • Clôture le 12/4/2019, 10 h • Marchés publics - Procédure adaptée inf. à 90 000 € • Paru le 25/3/2019 • Ed. 29 • Profil acheteur : <http://finisterehabitat.breitagne-marchespublics.com>

Aiguillon Construction
 Construction de 9 logements collectifs locatifs, bâtiment C, rue Père Guénael, Plougastel • Clôture le 25/4/2019, 21 h.

BCRM Brest - ESID Brest
 Consultation n° 3730, travaux de maintenance durant l'indisponibilité périodique pour entretien et réparations (PERI) du Centre d'entraînement au sauvetage individuel (CESI) • Clôture le 25/4/2019, 16 h.

BCRM Brest - ESID Brest
 Consultation n° 3672, base navale de Brest, conception et réalisation des travaux de remise à niveau des vanes de la station de pompage 8 et 9 • Clôture le 25/4/2019, 16 h.

BCRM Brest - ESID Brest
 Consultation n° 3654, base navale de Brest, réfection de la station de pompage des bassins 4 et 7 (Salou), marché de conception, construction, aménagement, entretien, maintenance (CCREM) • Clôture le 9/5/2019, 16 h.

Brest Métropole Aménagement
 Marchés de travaux relatifs à la construction de l'école publique et d'une salle multi-activités sur la commune de Saint-Pabu • Clôture le 26/4/2019, 12 h.

Brest Métropole
 Réfection de la structure métallique de la passerelle de Poul-ar-Feunteun à Guinavas • Clôture le 23/4/2019, 12 h.

29 - FINISTÈRE

Commune de Saint-Rivoal
 Prestations de services d'assurances • Clôture le 17/5/2019, 12 h.

Communauté de communes du Pays de Quimperlé
 Prestations de services d'assurances • Clôture le 17/5/2019, 12 h.

Attributions de marchés


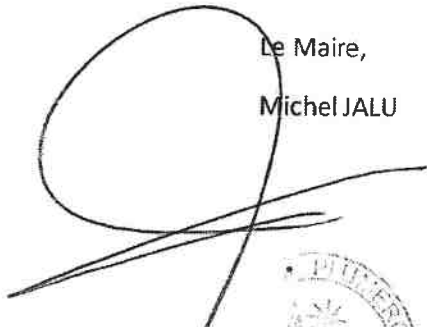
**REVISION DU ZONAGE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE
PLUMERGAT**

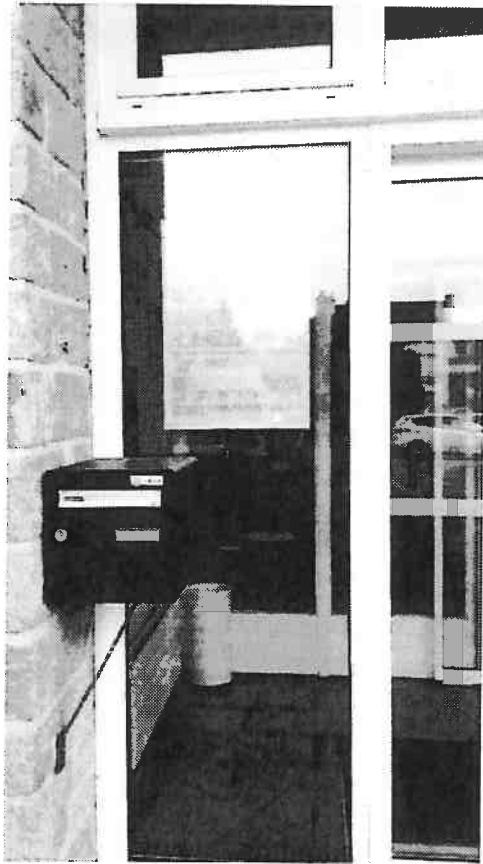
CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Michel JALU, maire de Plumergat certifie que l’affichage de l’avis d’enquête publique relative à la révision du zonage assainissement des eaux usées de la commune de Plumergat a eu lieu du mardi 19 mars 2019 au mercredi 17 avril 2019, en plusieurs lieux du territoire communal :

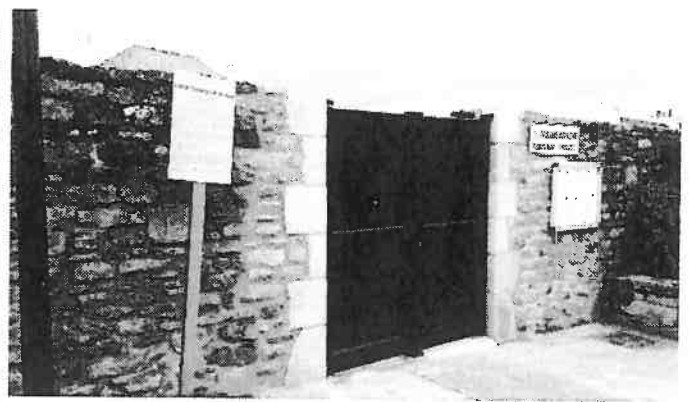
1. Mairie de Plumergat
2. Mairie de Plumergat-Mériadec
3. Lann er Parc
4. Pont Golec
5. Le Poulfanc
6. Croix Kerrain
7. Kerio
8. Kéréne
9. Nines
10. Laimer
11. Siège de le Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Le Maire,
Michel JALU

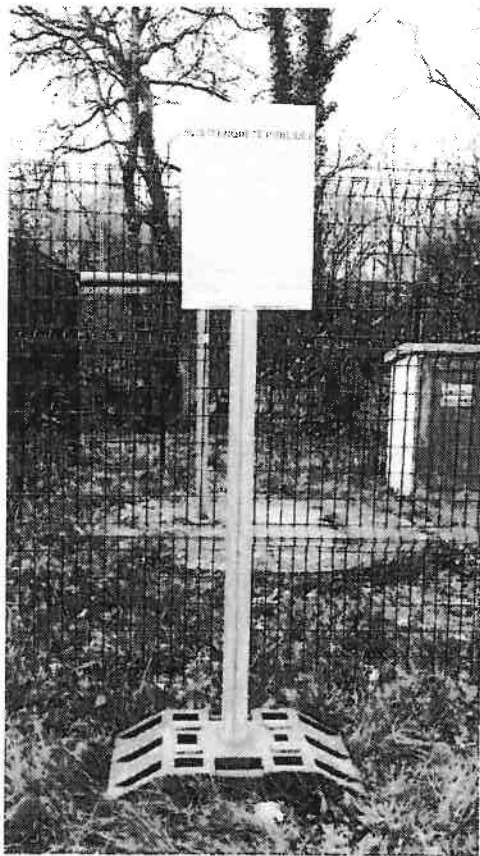




Mairie de Plumergat



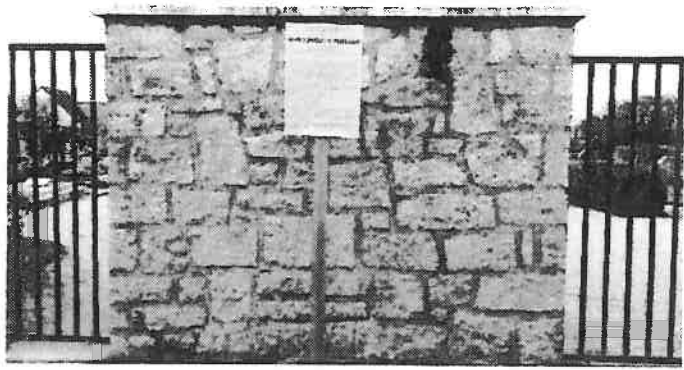
Mairie de Mériadec-Plumergat



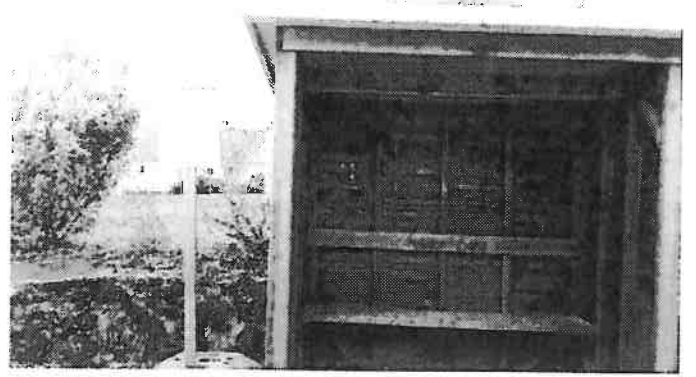
Lann er Parc



Pont Golec



Le Poufanc



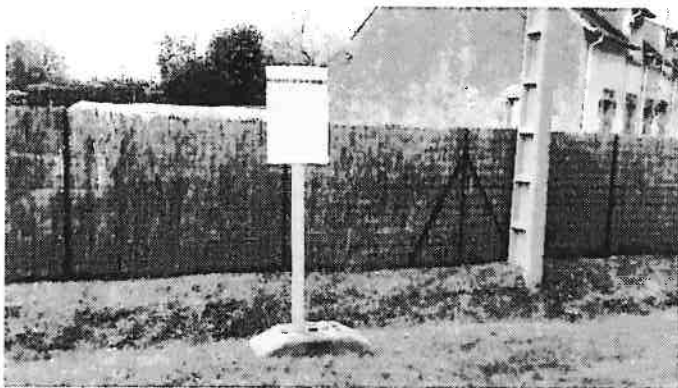
Croix Kerrain



Kerio



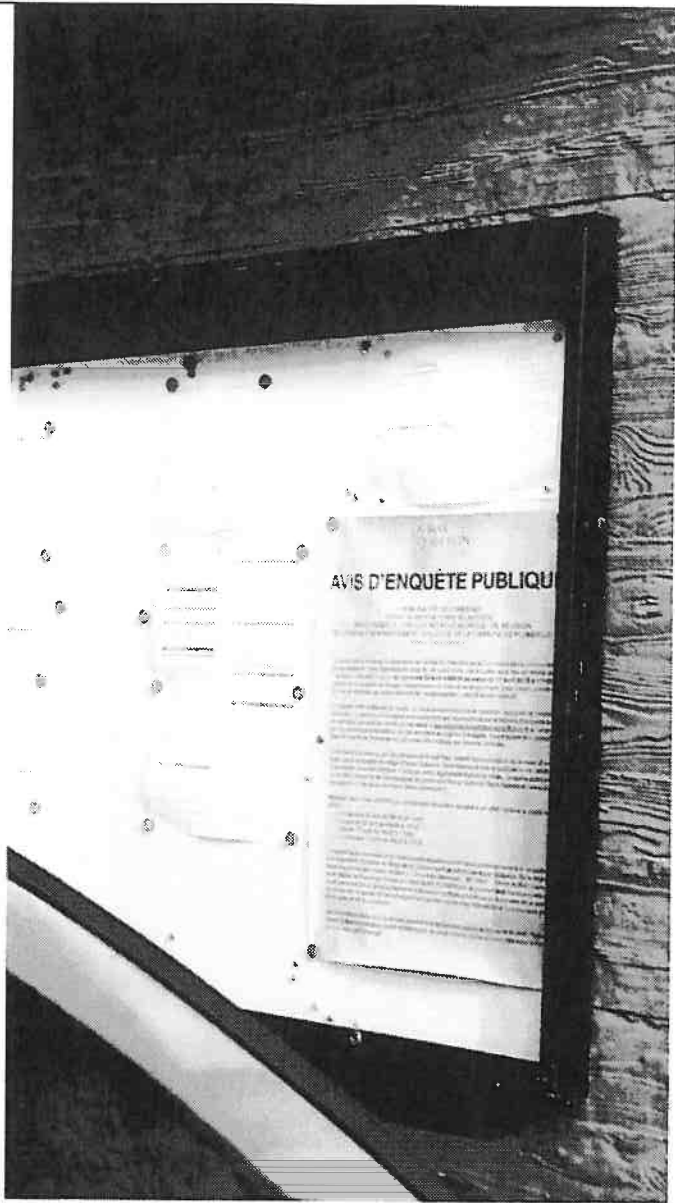
Kéréne



Ninès



Laimer



**Siège Communauté de communes Auray Quiberon Terre
Atlantique**

Communauté de communes AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de Plumergat

Enquête publique

3 avril 2019- 17avril 2019

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

PREAMBULE

A la demande de Mr le président de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, il a été procédé à une enquête publique portant sur la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de Plumergat

Cette enquête, effectuée au titre du Code de l'Environnement, s'est déroulée du mercredi 3 avril 2019 au mercredi 17avril 2019 inclus dans les conditions définies par l'arrêté du 12 mars 2019.

J'ai tenu 4 permanences en mairie. J'ai reçu 9 personnes qui souhaitaient savoir dans quel zonage se situait leur maison d'habitation, connaître les coûts et les obligations pour les usagers, mais seulement 3 personnes ont souhaité porter des observations sur le registre.

Il n'y a pas eu d'observations adressées par courrier postal ou par courrier électronique.

1. EXAMEN DES OBSERVATIONS

N°observation Registre(R) Courrier (C)	Identité du demandeur	Essentiel de l'objet de l'observation
R1- 08/04/2019 et 15/04/2019	Mr Goasmat- village de GORNEVEC	Ne pourrait-on pas faire une étude de faisabilité du tout à l'égout au village de GORNEVEC . Actuellement, le tout à l'égout s'arrête à PONT

6

		ER GROAH distant de quelques centaines de mètres.
R2-15/04/2019	Mr Pierre Brunet de la Charie- secteur de CROIX KERRAIN	Est favorable à la mise en place de l'assainissement collectif dans son secteur de Croix Kerran.
R3- 17/04/2019	Mme Rault-Natrat-secteur de KERIO	Est favorable à la mise en place de l'assainissement collectif dans le secteur de KERIO compte tenu des difficultés de fonctionnement de son ANC

2. QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

- 2.1 L'étude diagnostic du réseau du bourg de Plumergat, réalisée en 2013, avait mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements, infiltration d'eaux de nappe, apport d'eaux parasites de pluie, entraînant une saturation hydraulique de la station d'épuration. Des travaux ont-ils été entrepris depuis ?
- 2.2 Concernant la construction d'une nouvelle station du bourg de Plumergat, le dossier évoque une étude d'acceptabilité du milieu récepteur qui conclut à la construction d'une nouvelle station d'épuration avec un rejet dans le ruisseau de Pont Normand (point de rejet plus en aval) afin de ne pas dégrader le milieu, et pour une capacité de 1700 équivalents habitants. Je souhaiterais savoir si ce projet a été validé par les différents acteurs de l'eau (syndicat de bassin, structure porteuse du Sage golfe du morbihan, agence de l'eau, département, services de l'Etat) et si la demande de rejet a déjà fait l'objet d'une instruction de la part des services de l'Etat. Quelle est la date de réalisation de cette étude ?
- 2.3 Même question pour l'étude de fiabilisation du système d'assainissement de la station intercommunale de Lann Pont Houar qui est évoquée dans le dossier : existe-t-il un comité de pilotage de cette étude associant les différents acteurs concernés, dont la profession ostréicole.
- 2.4 Comment ont été choisis les 11 secteurs qui font l'objet d'une pré-étude technico économique. D'autres secteurs auraient peut-être mérité une étude (voir observation R1 concernant le village de Gornevec qui va dans ce sens) . Cette étude comparative avait-elle été réalisée précédemment lors de l'étude de zonage de 1998 ?

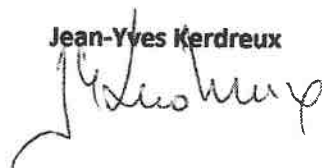
h

Conformément aux dispositions de l'article R123-18 du code de l'Environnement, le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Remis le 17/04 2019,

Le commissaire enquêteur

Jean-Yves Kerdreux

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Yves Kerdreux', written over the printed name.

MEMOIRE EN REPONSE

Aux remarques et observations formulées lors de l'enquête publique de la révision du zonage assainissement eaux usées de la commune de Plumergat

Enquête publique du 03 avril 2019 au 17 avril 2019 inclus.

PREAMBULE

Par arrêté du Président de la Communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique, en date du 08 mars 2019, l'enquête publique s'est déroulée du 03 avril 2019 au 17 avril 2019 inclus.

Conformément à cet arrêté, les publications dans la presse ont été réalisées dans le Ouest France et le Télégramme le mardi 19 mars 2019 et le mercredi 03 avril 2019.

Les avis d'enquête publique ont été affichés dans un délai de quinze jours préalablement au démarrage de l'enquête publique, aux emplacements suivants :

- Mairie de Plumergat
- Mairie de Plumergat-Mériadec
- Lann er Parc
- Pont Golec
- Le Poulfanc
- Croix Kerrain
- Kerio
- Kérééné
- Nines
- Laimer

Un affichage de l'avis a également été réalisé au siège de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique et sur les sites internet de la Communauté de communes et de la commune.

Monsieur Jean-Yves Kerdreux, Commissaire Enquêteur, a assuré 4 permanences en mairie de Plumergat :

- Le mercredi 03 avril de 08h30 à 12h00 ;
- Le samedi 06 avril de 09h00 à 12h00 ;
- Le lundi 15 avril de 14h30 à 17h00 ;
- Le mercredi 17 avril de 14h30 à 17h00.

Monsieur le Commissaire Enquêteur fait état, dans son procès-verbal en date du 17 avril 2019 du déroulement de l'enquête publique et des réponses à fournir suite aux remarques et observations formulées lors de l'enquête.

I. Les observations du public

L'enquête a donné lieu à 3 annotations écrites, inscrites sur le registre.

- 1. Observation R1-08/04/2019 : « Ne pourrait-on pas faire une étude de faisabilité du tout à l'égout au village de GORNEVEC. Actuellement, le tout à l'égout s'arrête à PONT ER GROAH distant de quelques centaines de mètres. »**

Réponse :

L'étude technico-économique relative au secteur du GORNEVEC est présentée ci-après.

- a. Estimation de la mise en place d'un assainissement collectif

Habitations totales du secteur	20
Habitations qui peuvent être envisagées de raccorder au futur réseau collectif	20
Ratio en (Ml): longueur de réseau par nombre de branchements	44,5

COLLECTIF				
	P.U.	Qtté	Unité	Total H.T.
Réseau gravitaire sous VC	110,0	660	m	72 600,0
Regards	750,0	13	unité	9 750,0
Branchements	700,0	20	unité	14 000,0
Refoulement dans tranchée propre	70,0	230	m	16 100,0
Poste de refoulement	35 000,0	1	unité	35 000,0
Honoraires, aléas, contrôles (15%)				22 117,5
Total H.T.				169 567,5
Coût par branchement				8 478,4
Coût par Equivalent-Habitant				3 199,4

La distance entre deux branchements étant supérieure à 40 mètres en comptabilisant les réseaux gravitaires de collecte et les réseaux de transfert de refoulement, l'opération ne sera pas éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

b. Estimation de la réhabilitation des assainissements non collectifs non conformes

17 assainissements non collectifs ont été recensés dans le village de Gornevec. Ces installations sont distinguées de la façon suivante :

- 3 installations ne présentent pas de défaut
- 7 installations présentent des défauts d'entretien ou d'usure
- 4 installations sont non conformes
- 2 installations sont non conformes avec obligation de travaux
- 1 installation n'a pas été contrôlée

Il peut être considéré que 7 installations nécessiteraient une réhabilitation, ce qui représentent un coût de : $7 * 8500 \text{ €} = 59\,500 \text{ €}$

Bien qu'il n'y ait pas eu de carte d'aptitude des sols en 1998, les études de sol traitées par le service du SPANC d'AQTA mettent en évidence une aptitude à l'épuration médiocre qui nécessite de mettre en œuvre des filières de type filtres à sables drainés.

L'étude comparative d'assainissement confirme le classement en zonage d'assainissement non collectif.

2. Observation R2-15/04/2019 : « est favorable à la mise en place de l'assainissement collectif dans son secteur de croix Kerran »

Réponse : Sans objet

3. Observation R3-17/04/2019 : « est favorable à la mise en place de l'assainissement collectif dans le secteur de KERIO compte-tenu des difficultés de fonctionnement de son ANC »

Réponse : Sans objet

II. Les questions du commissaire enquêteur

1. « L'étude diagnostique du réseau du bourg de Plumergat, réalisée en 2013, avait mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements, infiltrations d'eau de nappe, apports d'eaux parasites de pluie, entraînant une saturation hydraulique de la station d'épuration. des travaux ont-ils été entrepris depuis ? »

Réponse :

A ce jour, la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (CC AQTA) n'a pas entrepris de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées sur la commune de Plumergat. Cependant, les apports d'eaux parasites provenant en grande partie du domaine privé, la CC AQTA a engagé depuis 2016 des campagnes de contrôles de branchement d'assainissement chez les particuliers visant à réduire les intrusions d'eaux parasites de captage et de nappe en partie privée. Ces contrôles consistent en :

- Un passage caméra pour vérifier la bonne étanchéité des canalisations en domaine privé et ainsi supprimer les infiltrations d'eau de nappe dans le réseau d'assainissement eaux usées ;
- Un test à la fumée pour vérifier la séparation des eaux pluviales des eaux usées. Les eaux pluviales devant être raccordées au réseau d'assainissement eaux pluviales ou directement au milieu naturel et non au réseau d'assainissement eaux usées ;
- Un test au colorant pour vérifier que les eaux usées sont bien raccordées au réseau d'assainissement eaux usées.

Depuis 2016, 72 contrôles ont été effectués sur la commune de Plumergat.

Ces contrôles de branchement ont par ailleurs été rendus obligatoires dans le cadre des cessions immobilières.

D'autre part, la CC AQTA prévoit sur la période 2019-2024 :

- Des investigations sur le réseau d'assainissement eaux usées collectif telles que visites nocturnes, inspections télévisées, campagne de fumée afin de localiser avec précision les anomalies et ainsi orienter les travaux de réhabilitation
- La réhabilitation de 2 200 ml de réseau d'assainissement eaux usées
- La sécurisation d'un poste de relevage par la mise en place d'une bache tampon.

2. « Concernant la construction d'une nouvelle station d'épuration du bourg de Plumergat, le dossier évoque une étude d'acceptabilité du milieu récepteur qui conclut à la construction d'une nouvelle station d'épuration avec un rejet dans le ruisseau de Pont Normand (point de rejet plus en aval) afin de ne pas dégrader le milieu, et pour une capacité de 1700 équivalents habitants. Je souhaiterais savoir si ce projet a été validé par les différents acteurs de l'eau (syndicat de bassin, structure porteuse du sage golfe du Morbihan, agence de l'eau, département, services de l'Etat) et si la demande de rejet a déjà fait l'objet d'une instruction de la part des services de l'Etat. Quelle est la date de réalisation de cette étude ? »

Réponse :

L'étude de fiabilisation des systèmes d'assainissement des stations d'épuration de Lann Pont Houar à Crac'h et Plumergat réalisée sur la période 2016-2019 a fait l'objet de nombreux comités de pilotage constitué des acteurs suivants :

- Elus des communes concernées par l'étude,
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan,
- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- Le Conseil Départementale de Morbihan ;
- Le Comité Régionale de la Conchyliculture de Bretagne Sud ;
- L'IFREMER ;
- Le Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal.

La construction de la nouvelle station d'épuration de Plumergat étant programmée à moyen terme, son dossier de déclaration de rejet au titre de la loi sur l'eau n'est pas encore réalisé.

3. **« Même question pour l'étude de fiabilisation du système d'assainissement de la station intercommunale de Lann Pont Houar qui est évoquée dans le dossier : existe-il un comité de pilotage de cette étude associant les différents acteurs concernés, dont la profession ostréicole. »**

Réponse :

L'étude de fiabilisation du système d'assainissement de la station intercommunale de Lann Pont Houar était commune à celle de la station d'épuration de Plumergat.

4. **Comment ont été choisis les 11 secteurs qui font l'objet d'une pré-étude technico-économique. D'autres secteurs auraient peut-être mérité une étude (voir observation R1 concernant le village de Gornevec qui va dans ce sens). Cette étude comparative avait-elle été réalisée précédemment lors de l'étude de zonage de 1998 ?**

Réponse :

Le choix des secteurs étudiés est fonction de leur taille et de leur localisation par rapport au réseau d'assainissement des eaux usées existant.

Concernant le zonage assainissement de 1998, la CC AQTA ne dispose pas de l'étude associée, l'assainissement étant à l'époque une compétence communale.

Fait à AURAY, le 26 avril 2019

**Le Vice-président délégué à
l'Assainissement collectif et à
l'eau potable,**

Roland GASTINE

